



*Les membres de la Corporation du lycée Claudel, réunis en Assemblée Générale le 20 juin 2014, ont souhaité la création d'un « comité numérique » chargé notamment des questions de santé et de sécurité dans la mise en œuvre du plan numérique de l'établissement.*

*Ce comité a ainsi recensé les questions et préoccupations des parents ; les voici, avec les réponses qui ont été apportées.*

## THÈME I : SÉCURITÉ

### ÂGE DES ENFANTS

A partir de quel âge/classe l'école donne-t-elle un compte courriel aux élèves ?

A partir de quel âge/classe les comptes courriels peuvent-ils échanger (envoi et réception) avec des adresses courriels hors du domaine claudel.org ?

*L'accès aux ressources informatiques du lycée, ainsi que l'attribution et l'utilisation d'un compte courriel, dépendent du niveau de classe de l'élève, et sont définis dans la « [Politique du lycée Claudel sur l'utilisation des outils numériques](#) » :*

#### RESSOURCES OFFERTES AUX USAGERS

##### Accès à Internet et comptes de messagerie

- jusqu'au CE1 : les élèves ont accès aux ordinateurs et tablettes numériques du réseau, ainsi qu'à Internet à partir d'un compte géré par l'enseignant (pas de compte personnel)
- à partir du CE2 : l'Etablissement offre à chaque élève acceptant la Charte informatique un compte personnel avec identifiant et mot de passe personnels et inaccessibles, lui permettant de se connecter au réseau pédagogique du lycée, ainsi qu'une adresse électronique du domaine claudel.org.
  - ↳ en CE2 et CM1, le compte de messagerie est limité à une utilisation interne à claudel.org
  - ↳ à partir du CM2, le compte de messagerie est ouvert à une utilisation externe
- adresses courriel professionnelles : les parents peuvent communiquer avec le lycée par l'intermédiaire des adresses @claudel.org mises à disposition de tous les personnels et élèves de l'établissement

### CONTRÔLE « PARENTAL »

Qui est responsable de surveiller les courriels entre élèves (parents, enseignants) et comment ?

*L'administrateur réseau du Lycée est soumis aux lois sur la protection de la vie privée. Ses prérogatives en matière d'accès aux informations personnelles en sont donc limitées. Par ailleurs, tous les parents ne seraient sans doute pas d'accord avec le fait qu'une personne étrangère au cercle familial ait accès au contenu des courriels de leur enfant et aux informations qu'ils pourraient contenir.*

*Au-delà de l'éducation à l'outil informatique et aux moyens de communication électronique mise en œuvre dans l'établissement, la surveillance effective des échanges de courriel d'un enfant est donc bien de la responsabilité de ses parents.*

**Est-ce que les parents reçoivent systématiquement le mot de passe pour le courriel des enfants ? A quel âge est-ce que les parents ne le reçoivent plus ?**

**Est-ce que les parents peuvent demander le mot de passe pour le courriel des enfants même s'il ne leur est pas systématiquement donné ?**

*Les mots de passe ne peuvent pas être communiqués aux parents, car ils sont volatiles : aucun mot de passe spécifique n'est attribué aux élèves ; le premier mot de passe est générique, c'est l'élève qui le change lors de sa première connexion et... peut le changer à tout moment. Et rien ne permet d'empêcher ce changement.*

*Toutefois, si un parent en fait la demande, l'administrateur peut changer le mot de passe du compte élève et le lui transmettre. Mot de passe valable jusqu'à ce que l'élève le change...*

**Comment peut-on garantir que les parents aient en permanence la possibilité de superviser l'utilisation du courriel par leurs enfants, notamment par rapport aux changements de mot de passe par l'enfant ?**

*Comme indiqué ci-avant, il n'est pas possible d'empêcher un élève de changer son mot de passe.*

*Il est toutefois possible d'envisager, sans que cela paraisse choquant, que des parents exigent de leur enfant qu'il leur communique son mot de passe.*

*Il est par ailleurs possible, pour les parents qui le souhaitent, de mettre en place une adresse de transfert des messages reçus. Cela permet d'avoir un assez bon suivi de l'activité du compte.*

**Même question pour le mot de passe de l'iPad ? (à comparer avec un ordinateur familial, où les parents sont administrateurs de la machine et peuvent donc réinitialiser le mot de passe de leur enfant, consulter les données de son compte, etc.)**

*Même réponse. L'administrateur peut, à la demande des parents, réinitialiser et donner le mot de passe de la tablette de leur enfant... qui a toujours la possibilité de changer ce mot de passe.*

*Rien ne vaut dans tous les cas un dialogue et une relation de confiance entre les parents et l'élève.*

**Quelles sont les caractéristiques du service « Google Apps for Education » sur lequel s'appuie l'offre de courriel du lycée, notamment en termes de sécurité, et les possibilités offertes par cette plateforme pour contrôler l'utilisation et responsabiliser parents et enfants ?**

*Ce sont les mêmes caractéristiques que celles offertes par l'offre Gmail grand public, avec en plus (liste non exhaustive) :*

- l'accès à un stockage illimité
- la gratuité du service
- l'absence de publicité sur le service
- la possibilité d'interroger la base de données de Gmail afin de connaître l'activité d'un compte. Cela permet par exemple d'avoir un extrait de l'entête des messages échangés de ou vers un compte.
- la possibilité de mettre en place des restrictions telles que :
  - des filtres de contenus répréhensibles
  - des restrictions de distribution (interne du domaine claudel.org)
  - des blocages d'expéditeurs...

**Par rapport à un compte Google Mail public, quelles sont les différences (transfert entre boîtes, réinitialisation de mot de passe, récupération de mot de passe par adresse courriel alternative ou numéro de téléphone) ?**

*Aucune différence, hormis la réinitialisation des mots de passe qui doit être effectuée par un administrateur des comptes courriels.*

**Est-il techniquement possible de laisser une partie du contrôle des restrictions aux parents ?**

*Non, ce n'est techniquement pas possible.*

**❑ Quels sont les outils existants sur le marché pour permettre un véritable contrôle parental sur iPad (horaires d'utilisation de l'appareil, horaires d'accès à internet, consultation de la liste des sites consultés et des recherches effectuées sur les moteurs de recherche, synthèse du temps passé à chaque activité sur l'appareil, établissement d'une liste noire et site interdits, etc.) tel que celui offert par Microsoft sur les appareils Windows ?**

*Aucune solution équivalente à celle offerte par Microsoft n'existe actuellement sur iPad. Différents moyens permettent toutefois un certain contrôle de l'utilisation de la tablette, comme la consultation des historiques de navigation, la vérification dans les réglages des statistiques d'utilisation des Apps les plus gourmandes en énergie, ou du temps d'utilisation de l'appareil depuis la dernière recharge.*

## **❑ PROTECTION DU MILIEU EXTERNE**

**❑ Quelle est la possibilité qu'un usager extérieur à l'école puisse déchiffrer les adresses courriels des élèves de Claudel ?**

*C'est effectivement possible, puisque le principe de construction des adresses courriels des élèves n'est pas très compliqué (et il ne peut pas l'être), mais il est sans doute nécessaire d'avoir une information de la part d'un membre de la communauté, ou d'avoir reçu des courriels d'un certain nombre d'élèves...*

**❑ Dans quelle mesure les programmes comme ChallengeU sont-ils ouverts au grand public, et donc un forum pour les personnes extérieures à l'école pour communiquer avec les élèves ?**

*Réponse des responsables de la plateforme ChallengeU : une personne extérieure ne peut pas, par l'intermédiaire de ChallengeU, écrire un message privé à un utilisateur. Les gens ne peuvent pas se contacter entre eux. Il n'y pas de commentaires privés. ChallengeU fonctionne en interne, au sein de groupes/communautés bien définis.*

**❑ Les réalisations des enfants mises en ligne sur ChallengeU sont-elles accessibles par des utilisateurs de ChallengeU extérieurs au lycée Claudel ?**

*Lorsqu'un enseignant réalise une activité, les réponses des élèves sont privées par défaut. L'enseignant a la possibilité de les rendre publiques dans un but pédagogique, mais, à la base, tout est privé. Quelqu'un de l'extérieur ne pourra donc pas voir les réponses des enfants.*

## **❑ CONTENU**

**❑ Que fait l'école pour interdire l'accès au contenu inapproprié, au sein de l'école, mais également à l'extérieur avec les outils mis à disposition par l'école (par exemple dans les endroits publics munis de WIFI) ?**

*Tous les élèves sont soumis, dans l'enceinte du lycée, aux filtres payants qui sont mis à jour quotidiennement par la société SonicWall. Cette société détermine ce qui est inapproprié et ce qui ne l'est pas.*

*A l'extérieur, les élèves qui utilisent en classe une tablette numérique sont soumis aux règles d'Apple qui limitent l'accès à certains sites (violence, pornographie,...).*

*Dans les autres cas, le lycée n'a aucun contrôle possible et donc aucun moyen de contraindre l'activité des élèves sur la toile.*

**❑ Comment détermine-t-on ce qui est inapproprié et qui prend cette décision ?**

*Comme indiqué précédemment, le Lycée dispose d'un pare-feu efficace (SonicWall) dont les filtres ne sont pas gérés par l'établissement. Le Lycée a toutefois la possibilité de mettre certains sites bloqués sur une liste blanche si un enseignant nous justifie qu'il en a besoin, et, à l'inverse, de mettre sur une liste noire un site dont on nous signifierait la nécessité de le bloquer.*

## GÉNÉRAL

### Quelles sont les caractéristiques des profils mis en place pour le contrôle des restrictions des iPads ?

Les iPads disposent des principales fonctionnalités permettant un usage pédagogique (appareil photo, capture d'écran, vérification orthographique et correction automatique, utilisation de l'iBookstore...). En revanche, beaucoup d'applications sont bloquées, de mêmes les publicités et que de nombreuses fonctionnalités (pops-ups, iMessage, Siri, AirDrop, iCloud, Game Center, MusicStore...)

### La fonction « localiser l'iPad » ou le mode « perdu » sont-ils activés ? Si oui qui peut accéder à la localisation : la famille ou le lycée ?

La fonction est à la discrétion de l'utilisateur. Même si l'option est cochée dans le système Air-Watch, en vertu des lois sur la vie privée, elle doit être demandée et validée par l'élève. Elle a malheureusement été trop souvent ignorée par les élèves, malgré les demandes répétées.

Toutefois, les iPads achetés par le lycée déroulent, lors du Setup, une procédure d'enregistrement automatique, qui ne peut être effectuée qu'avec des informations provenant du lycée. Cela limite énormément la revente ou la réutilisation des iPads volés ou perdus, et les voleurs le savent...

### Qui peut utiliser actuellement les listes de diffusion de classe ou de niveau, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine claudel.org ?

Tous les utilisateurs du domaine claudel.org ont accès aux différentes listes de diffusion du domaine. Pas de possibilité pour des internautes extérieurs.

### Quelles sont les possibilités techniques pour limiter leur usage et définir des niveaux d'accès différenciés (administration, profs, élèves, délégués) ?

Volonté (technique et pédagogique) de ne pas limiter l'usage des listes de diffusion.

## THÈME II : SANTÉ

### WIFI

### Que fait l'école pour minimiser l'exposition aux ondes WIFI à l'école, surtout pour la maternelle, les femmes enceintes, les individus avec une sensibilité électromagnétique ? Est-ce que le lycée peut minimiser l'exposition aux ondes WIFI dans l'établissement avec l'infrastructure actuelle ?

Le système actuellement en place autorise des réglages assez fins de l'intensité des ondes WiFi permettant d'atteindre l'équilibre le plus juste possible entre exposition minimale et efficacité du système.

### Si les lois canadiennes qui gouvernent le niveau de WIFI permis dans les écoles changent à l'avenir, est-ce qu'il y a suffisamment de flexibilité dans notre système pour s'adapter aux nouvelles règles éventuelles? (Par exemple, de l'éteindre complètement dans certaines salles lorsque les activités pédagogiques ne nécessitent pas de connexion à internet, ou lorsqu'elles exigent une utilisation en mode hors-ligne.)

Cette flexibilité n'existe pas actuellement. On peut toutefois raisonnablement supposer que si la loi change, le fournisseur de notre système (leader dans le WiFi pour de nombreuses collectivités dont les écoles) adaptera ses outils fin que la loi soit respectée. Dans tous les cas, il va sans dire que le lycée respectera toujours la loi.

## ☐ SANTÉ ET SÉCURITÉ

### ☒ Actuellement rien n'empêche les enfants de jouer en ligne sur leur iPad plutôt que de faire leurs devoirs ; quelle solution le lycée peut-il mettre en place pour prévenir toute dépendance aux jeux ?

*Dans l'enceinte du lycée, tout est mis en œuvre pour empêcher cela : blocage de sites, interdiction d'utiliser l'iPad en dehors des salles de classe...*

*A l'extérieur de l'établissement, au-delà des restrictions inscrites dans les profils iPad, rien de plus ne peut être fait, si ce n'est, ce que nous nous efforçons de faire quotidiennement, de sensibiliser les élèves à avoir une gestion responsable des outils numériques.*

### ☒ Facebook et la plupart des réseaux sociaux sont interdits aux moins de 13 ans en France, au Canada et dans la plupart des pays ; pourtant, rien n'empêche les enfants d'y accéder depuis leur iPad et de se créer un compte en trichant sur leur date de naissance : quelles solutions le lycée peut-il proposer pour protéger les enfants ?

*Dans le cadre de l'utilisation strictement pédagogique au lycée, cette éventualité est peu probable. En revanche, elle ne peut malheureusement pas être exclue dans les lieux publics et/ou à la maison, que ce soit en utilisant l'iPad ou l'ordinateur familial.*

*Comme indiqué précédemment, nous nous efforçons de sensibiliser nos élèves aux dangers d'internet et à une utilisation raisonnable et raisonnée des outils informatiques.*

*Et il revient également aux parents d'être vigilants quant aux usages informatiques de leur enfant.*

## AUTRES

### ☐ APPLICATIONS

#### ☒ Quelles applications les enfants peuvent-ils télécharger sur leur iPad ?

*Sur la tablette numérique (à usage pédagogique exclusif) utilisée au lycée, seules les applications que nous leur proposons (par l'intermédiaire du système Air-Watch) peuvent être téléchargées.*

#### ☒ Pour les enfants qui ont un PAI, et peuvent avoir besoin d'applications complémentaires conseillées par l'orthophoniste, le psychomotricien, l'ergothérapeute etc., quelles sont les possibilités, quelle est la procédure ?

*Ces spécialistes envoient leurs requêtes au service informatique du lycée : les Apps demandées sont alors installées, même lorsqu'elles sont payantes.*

#### ☒ Quelles applications restent sur l'iPad à la fin de l'année ?

*Aucune. Les familles reprennent totalement la main sur la tablette.*

#### ☒ Par exemple, est-ce que tous les manuels numériques seront effacés ?

*Il y a réinitialisation complète des tablettes ; tous les manuels numériques sont ainsi effacés.*

## SAUVEGARDES ET REDONDANCE DES DONNEES

### **Comment transférer photos, vidéos, documents de l'iPad au PC familial pour ne pas les perdre ?**

*Par le compte Google Drive du lycée, il est possible de faire la sauvegarde des photos et de beaucoup d'autres documents de l'iPad (la sauvegarde n'est en revanche pas possible par le compte iTunes, car la synchronisation avec ce compte offrirait alors la possibilité d'installation d'Apps et de profils non désirés).*

### **Le lycée a-t-il la possibilité technique d'effectuer des sauvegardes automatiques des iPads sur ses serveurs ?**

*Non, ce n'est pas possible techniquement.*